

Assemblée des délégués du 10 octobre 2019

Point 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2020

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

012 Exécutif (comité de direction, commissions)

Les frais relatifs au fonctionnement du Comité n'ont subi aucune modification par rapport au budget 2019.

02 Administration

020 Administration générale

En rapport avec le mandat administratif, évalué à Frs. 60'000.00, ce montant est maintenu pour 2020, au vu des tâches liées à la mise en place du PA3 et à la mutation des documents Mobul dans le nouveau logiciel M-Files.

03 Culture et loisirs

320 Frais internet

Les frais Internet sont évalués à Frs. 6'000.00, en raison de la refonte du site de Mobul, selon décision du Comité du 29 août 2019.

b) Transports et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

Le compte 650.314.00 – Entretien du réseau – a été budgété à Frs. 250'000.00. Cela concerne pour une part la réfection de l'arrêt de bus à la gare de Vuadens, chiffrée à Frs. 30'000.--, dont 50 % seront subventionnés par le biais de l'Aide aux investissements. Le solde de Frs. 220'000.00 est lié à la réalisation des aménagements pour le prolongement de la ligne 3 (place de rebroussement à Planchy, aménagements à la Rue Victor-Tissot, Rue de Bouleyres et rebroussement au Stade). Ces travaux seront également subventionnés par l'Aide aux investissements (sous réserve de l'approbation du décret par le GC), à raison de 50 %.

Les honoraires et frais d'études pour le trafic d'agglomération (650.318.10) sont évalués à Frs. 20'000.00 (dont 50 % subventionnés par le Canton).

Concernant les coûts d'exploitation des lignes de transport pour 2020, contrôlés par nos mandataires, ceux-ci ont été arrêtés à Frs. 3'000'000.00, soit une diminution de Frs. 300'000.00 par rapport à 2019. Cet abaissement est dû en partie à la prise en compte réelle des temps d'attente et par la création d'un pot spécifique à Mobul.



Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

c) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Les honoraires liés à l'élaboration du PA4 sont évalués à Frs. 150'000.00 et figurent dans le budget de fonctionnement, compte 790.318.00.

L'amortissement du crédit lié au PA3 présente un solde de Frs. 60'881.65 et figure au poste 790.330.00 du budget. Ainsi, cet investissement sera entièrement amorti.

Commentaire :

Le budget de fonctionnement 2020 présente une augmentation de Frs. 9'380.00 par rapport au budget 2019.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul, à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération, et en revenu la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus en 2020 par les communes membres :

Mesures du PA1

Commune de Bulle :

Route :

- M3 Réaménagement axe entrée Nord (Rte Riàz), pour un montant de Frs. 650'000.00
- M19(c) MD tronçon Coude- Pépinière, pour un montant évalué à Frs. 61'306.25

